

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

Autorisation d'occupation du domaine public
pour la Brocante organisée par le Comité des Fêtes de Lunery
le Lundi 21 Avril 2025
Arrêté N° 2025-03-08

Nous, Sylvain JOLY, Maire de la commune de Lunery,

Vu la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat,

Vu les circulaires préfectorales n° 234/87/A2 du 4 juin 1987 et n° 47/97/A2 du 7 février 1997 concernant la vente en liquidation au déballage, en magasin ou dépôt d'usine et les soldes,

Vu la demande faite par le **Comité des Fêtes de Lunery** tendant à organiser une brocante à l'intérieur de l'agglomération, le **Lundi 21 Avril 2025 de 6 heures à 20 heures**,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le **Comité des Fêtes de Lunery** est autorisé à occuper le domaine public : **Chemin Rural du Camping et Rue de l'Abreuvoir** pour l'organisation d'une **brocante le lundi 21 Avril 2025 de 6 heures à 20 heures**.

ARTICLE 2 : La réglementation concernant l'organisation de cette manifestation, notamment en ce qui concerne les dispositions spécifiques de circulation et de stationnement, sera assurée.

ARTICLE 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Cher,
- Monsieur le Président du Comité des Fêtes de Lunery,
- Archives Mairie.

Établi en 3 exemplaires
Lunery le 26 Mars 2025

Acte rendu exécutoire
Publication sur le site internet de la commune
lunery.fr le **8 - 04 2025**

Patrick LABED
Adjoint au Maire

